COMPTE RENDU
Conseil municipal du jeudi 7 février 2019

Réponses du Maire aux prises de paroles de la précédente réunion du CM (14/12/2018) :

- **Réponse à Josiane LAURENT :**
  - **1) Affaire Angelina EVENO** : le maire rappelle que tous les courriers nominatifs adressés au maire sont couverts par le secret de la correspondance et restent à sa discrétion pour une information éventuellement au conseil municipal, dans la mesure où le courrier ne divulgue pas d'informations confidentielles et qu'il n'y a pas de caractères injurieux > lecture est donc faite du courrier de Mme EVENO adressé au maire le 27/04/2018.
  - L'audience a eu lieu le 31/01/19, la décision sera rendue le 07/03/19 : le tribunal va décider si elle peut ou non garder le mobile home implanté sur son terrain qui est en zone non constructible.
  - **Précision** : le matin même de l'audience Mme EVENO est venue en mairie pour savoir si la commune disposait de logements vacants.
- **Josiane LAURENT** : suite à cette affaire la mairie va-t-elle engager les mêmes démarches pour toutes les autres situations identiques ?
- Jean BOISTAY : les démarches doivent être lancées dès l'implantation illicite de ce type d'installation, sinon passé un certain délai toute démarche devient caduque.
- **Charles BOULOUARD** : depuis 2014 il y a 2 situations constatées, une 2nde procédure est donc prévue.
- **Jean BOISTAY** rappelle que tout élu ou toute personne qui constate une implantation ou une construction illégale doit venir la signaler en mairie.

Distribution par Josiane LAURENT du courrier du 05/01/18 de Pascal LE CALVE COMBES et Philippe LE CALVE adressé au maire et aux conseillers municipaux pour l'inhumation de leur père au cimetière de MELRAND et dont la lecture n'avait pas été faite à l'assemblée.

- **Réponse de Charles BOULOUARD** : j'avais apporté une information par rapport au règlement du cimetière quand ces personnes se sont présentées en mairie.

Josiane LAURENT : comment se fait-il que certaines informations soient données aux vœux à la population sans que les conseillers municipaux en aient été préalablement informés > installation de la pharmacie dans la maison POSTIC.

- **Charles BOULOUARD / Thierry LE PODER** : nous sommes toujours sur un projet et en discussion avec Mme LE QUENELLEC. Le but est de dynamiser la commune et de conserver les commerces actuels.
- **Murielle NICOL** : Niveau stationnement quelque chose est prévu pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer ?
- **Charles BOULOUARD / Thierry LE PODER** : aménagement PMR prévu pour faciliter le stationnement et l'accès des personnes à mobilité réduite.

Josiane LAURENT souhaite qu'à l'avenir les conseillers soient informés des courriers qui sont adressés au maire et aux conseillers municipaux, et que les conseillers municipaux soient informés avant la presse et la population des actions et des projets à venir.

  - **2) Etat des routes : des réparations ont été effectuées à Kernaizin, certains travaux seront faits par CMC**

- **Réponse à Benoît KERVEGAN :**
  - **Lumière salle des sports** : certaines lampes ne se faisant plus il va falloir voir pour changer l'installation (devis en cours)
  - **Luminosité terrain des sports** : élagage à prévoir (devis en cours)

Lecture des délibérations prises lors du précédent conseil municipal > validées par le conseil municipal.

PROJET VESTIAIRES TERRAIN DES SPORTS – MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT

Certaines études préalables et nécessaires à l'élaboration des projets peuvent être prises en compte dans les plans de financement, aussi il paraît judicieux de revoir le plan de financement du projet des vestiaires du terrain des sports afin d'essayer d'optimiser les financements publics.

Dépenses	Montant HT	Financements	Montant	Pourcentage
Travaux (options retenues)	403 450 €	Département PST - TSD 25%	109 779 €	25%
Maîtrise d'œuvre	27 200 €	DETR - 35% de 300 000 €	105 000 €	24%
Étude de sol	2 085 €	FAFA Club House - majoration ZRR 10%	22 000 €	5%
Mission SPS	2 128 €	FAFA Vestiaires - majoration ZRR 10%	22 000 €	5%
Contrôle amiante & plomb	1 202 €	CNDS - 20%	87 823 €	20%
Missions L SEI HAND	2 510 €	MELRAND - autofinancement	92 513 €	21%
Relevé topo	540 €			
TOTAL	**439 115 €**	**TOTAL**	**439 115 €**	**100%**

- **Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.**

AMENAGEMENT « PASSERELLE » SALLE DES SPORTS – DEMANDE DE FINANCEMENT CAF

La municipalité a décidé de dédier exclusivement la salle d'accueil polyvalente située rue de St Rivalain au fonctionnement de l'ALSH (« Passerelle » salle des sports).

L'équipe d'animation a donc en projet d'équiper cet espace de mobilier et matériel adaptés au public « multi-âges ».

Le service souhaite également acquérir un logiciel de gestion pour faciliter les tâches administratives et les démarches des usagers grâce au portail familles.

Ce projet pourrait bénéficier d'un financement de la CAF : le budget prévisionnel est estimé à 18 696.75 € HT.

Dépenses	Montant HT	Financements	Montants
Logiciel de gestion	11 964.00 €	CAF du Morbihan – 30%	5 609.03 €
Mobilier adapté multi-âges	6 046.71 €	Autofinancement	13 087.72 €
Lave-vaisselle	332.50 €		
Jeux d'imitation	353.54 €		
TOTAL prévisionnel	**18 696.75 €**	**TOTAL**	**18 696.75 €**

- **Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.**

CMC – ETUDE SUR LE DEVELOPPEMENT ET LA VIABILITE DU VILLAGE DE L'AN MIL : MISE EN PLACE D'UN COMITE DE PILOTAGE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil communautaire de CMC a accordé une subvention de 50% du reste à charge de fonctionnement du Village de l'An Mil, plafonnée à 25 000 €, soit 22 983.85 € au titre de l'année 2018 (exercice 2017) sous réserve de la réalisation d'une étude sur le développement et la viabilité du site.

Un cahier des charges à l'attention du cabinet qui sera retenu pour cette étude a été rédigé conjointement entre Centre Morbihan Communauté et la municipalité de Melrand.

3 membres du conseil municipal + 3 membres de CMC, accompagnés d'un cabinet expert, vont composer le comité de pilotage en charge de l'étude de développement et de viabilité du site.

En ce qui concerne les membres issus du conseil municipal il est donc proposé les personnes suivantes :

- Charles BOULOUARD
- Thierry LE PODER
- Claudia LEVEAU

- **Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.**

Claudia LEVEAU souhaite apporter quelques remarques sur le projet de cahier des charges dès que la 1ère réunion du Comité de Pilotage sera programmée.

VILLAGE DE L'AN MIL

Tarifs

La directrice de l'An Mil demande au conseil municipal de voter les tarifs suivants pour le bon fonctionnement de la boutique :

INTITULES	FOURNISSEURS	AUTEURS	TARIFS
Coq 16 cm.	P. I. A.		4.22 €
Poule 17 cm. 2 ass.	P. I. A.		3.25 €
Poussin jaune 12 cm.	P. I. A.		2.27 €
Chat blanc couché 20 cm.	P. I. A.		5.85 €
Mouton gris debout 35 cm.	P. I. A.		6.43 €
La fête au Moyen-Age	Ouest-France	Gérard Lomenec'h	14.90 €
Archéologie du Moyen-Age	Ouest-France	Cattedu et Burnouf	15.90 €
Pantin chat ou ours bois naturel	Foulon frères		7.37 €
Dînette en bois 11 pièces en sachets	Foulon frères		6.87 €
L'authentique cuisine du Moyen-Age	Ouest-France	De Montmollin	19.90 €
Jeu interactif Enquête à Grand puit	Par Bélénos		17.40 €
Jeu de l'Alquerque	Par Bélénos		10.90 €
Aiguille à chas	Par Bélénos		13.50 €
Bourse de cuir avec dés	Par Bélénos		10.90 €
Un héros pas comme les autres	A. D. R. S.	A. – M. Desplat-Duc	4.70 €

- **Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.**

FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2019 ECOLE PRIVEE

Comme chaque année il y a lieu de revoir la participation versée à l'école privée pour ses dépenses de fonctionnement pour l'année.

Le calcul est basé sur les frais engendrés par le fonctionnement de l'école publique.

Pour 2019, la participation prévue est de 132.48 € / enfant – 45 élèves en janvier 2019 soit 5 961.60 € pour l'année (participation versée au trimestre sur présentation de la liste des élèves). *(Pour rappel la participation 2018 était de 139.37 €/enfant ; 156,45 €/enfant en 2017 ; 191,84 €/enfant en 2016 ; 187,07 €/enfant en 2015).*

- **Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.**

DEMANDE D'AIDE SEJOUR EN ESPAGNE

Le collège Emile MAZE de GUEMENE S/ SCORFF organise un voyage en Espagne du 28 avril au 3 mai 2019 pour les élèves de 4ème.

La participation des familles est de 275 €/élève.

Afin de diminuer le coût de ce voyage pour les familles, le collège sollicite le versement d'une aide par le conseil municipal pour les voyages pédagogiques des élèves de la commune (4 élèves seraient concernés).

- **Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés : 10% du montant du séjour pédagogique à l'étranger avec un plafond de dépenses de 350 € maximum/enfant, soit pour ce séjour en Espagne une subvention globale de 110 € (27.50 € x 4 enfants).**

PROJET CULTUREL ET ARTISTIQUE « ANOTHER ODYSSEY »

Le collège Emile MAZE de GUEMENE S/SCORFF organise un grand spectacle auquel participent des enfants de la commune : une épopée musicale intitulée « Another Odyssey ».

Ce projet d'envergure sur le territoire valorise l'expression artistique et l'ouverture culturelle des jeunes du secteur.

Comme les coûts de ce spectacle sont importants, le projet a besoin d'aide. Le collège, les parents d'élèves, le Foyer socio-éducation font un effort financier conséquent, et le conseil départemental, des entreprises et artisans locaux participent au financement du projet.

Le Foyer Socio-éducatif du collège sollicite donc les communes dont relèvent les enfants pour obtenir un don afin de pouvoir assurer les dépenses de costumes, de décor, la location de matériel son et lumière, etc...

Sur les 131 élèves sur scène ou en coulisses, 7 sont de la commune.

Ce projet, par la variété des actions prévues, par le travail de fond qu'il exige, a besoin d'un financement conséquent : les dépenses devraient dépasser les 20 000 €.

- *En 2017 le conseil municipal avait alloué une subvention de 100 € au collège Emile MAZE pour le même type de projet culturel et artistique auquel participaient 3 enfants de MELRAND.*
- **Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés : 30 €/enfant avec un plafond de participation de 200 € maximum, soit pour ce projet une subvention exceptionnelle de 200 €.**

MODIFICATION REGLEMENT DU CIMETIERE

Pour pallier temporairement au manque de place dans le cimetière communal il est proposé de modifier légèrement le règlement en indiquant que « les caveaux, caveautins et places au columbarium ne seront concédés que lors d'un décès ».
Il est en projet de remettre en état des concessions libres dans l'ancien cimetière afin d'optimiser les emplacements (un devis est en cours).

- **Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.**

ARRET DE LA REGIE FAX

La mairie n'utilisant plus de fax depuis mars 2018, le Centre des Finances Publiques de BAUD demande à l'assemblée d'entériner par une délibération la fermeture de la régie fax créés en 2011.

- **Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.**

FIN ET REORGANISATION DU PAYS DE PONTIVY (information)

Depuis le 1er janvier 2019, la structure administrative n'existe plus, mais l'entité du Syndicat Mixte du Pays de Pontivy continue d'assurer les missions en cours.
Compte tenu des démarches de réflexion engagées sur l'avenir de l'organisme du Pays depuis décembre 2017 et des conclusions du temps de débat en mai 2018, il a été proposé en accord entre les membres de pontivy Communauté, centre Morbihan Communauté et du Syndicat Mixte du Pays de Pontivy de poser les principes de la nouvelle organisation envisagée :

- Vider la structure de se services et de son personnel qui est transféré dans les intercommunalités ou communes pour assurer les missions à périmètre Pays jusqu'à leur échéances respectives, à savoir :
  - Jusqu'en décembre 2020 pour la contractualisation régionale, le projet Mil Tamm et le fonctionnement du Conseil de développement (financements contractualisés avec les Région, le DRAC)
  - Jusqu'en 2023 pour le programme européen leader (financements contractualisés)
  - Jusqu'en 2026 pour le SCOT

  Les employeurs du personnel seront les intercommunalités ou communes avec une mise à disposition de temps de personnel pour effectuer les missions à tenir pour le Pays.
- Garder la structure juridique pour assurer le portage du SCOT
- Migrer la résidence administrative du Syndicat Mixte du Pays de Pontivy à CMC (adresse administrative LOCMINE, adresse postale BAUD)
- Externaliser la gestion de la comptabilité et de la paye aux services de CMC
- Organiser les temps de coordination entre services de Pays pour assurer un bon pilotage des missions de Pays
- Poser les principes de fonctionnement du Pays à travers une convention entre les 4 collectivités partenaires (Syndicat Mixte du Pays de Pontivy, CMC, Pontivy Communauté et Séglien) et un avenant annuel fixant les modalités financières

MONTEE EN DEBIT ADSL – PHASE 3 (information)

Certaines communes dont les débits sont très faibles peuvent faire l'objet d'une amélioration par la réalisation d'une opération de montée en débit ADSL.
L'étude réalisée par Mégalis a été éconduite avec des critères de faisabilité technique forts dans un objectif d'amélioration du service à l'horizon 2021. Le programme de MED vise à :

- Traiter des secteurs de plus de 80 lignes par opération compte tenu des coûts fixes importants non réutilisables à terme sur les armoires et de l'objectif de faire de ces secteurs de futures zones arrière de sous répartition optique du réseau FTTH,
- Cibler prioritairement les prises à moins de 8 Mb/s voire à moins de 3 Mb/s,
- S'assurer d'une efficacité avérée de la MED afin que ces prises franchissent bien ces seuils après opération

2 secteurs de la commune vont être concernés par cette montée en débit sur le territoire :

- Secteur de Kermer/Kercaradec/Kergost
- Secteur de Botclevet/Kercloirec/Boterblaye

ADSL = Asymmetric Digital Subscriber Line (protocole de transmission numérique à haute débit qui utilise le réseau téléphonique)

MED = Montée En Débit

FTTH = Fiber To The Home (fibre jusqu'au domicile)

QUESTIONS DIVERSES

REMERCIEMENTS DU DEPARTEMENT DE L'AUDE

Par délibération en date du 23 novembre 2018 le conseil municipal avait validé une aide financière de 300 € au Département de l'Aude afin d'apporter un soutien financier indispensable aux Maires sinistrés, suite aux inondations dévastatrices et imprévisibles du 15 octobre 2018.

Un courrier de remerciements a été adressé en mairie le 3 janvier dernier.

COURRIER DE MR LE GALLOUDEC ADRESSÉ AUX ELUS + REPONSE DU MAIRE

- Ecole du cirque.

Charles BOULOUARD : installation temporaire accordée jusqu'en juillet 2019, en attendant la régularisation de la situation.

Josiane LAURENT : les installations actuelles ont l'air d'être faites pour durer…

Charles BOULOUARD / Jean BOISTAY : Mr LE GALLOUDEC connaît la règlementation, il porte ce projet en tant que propriétaire du terrain > une diversification de son activité lui permettra peut-être d'obtenir l'autorisation de la chambre de l'agriculture.

DIVERS :

- **Charles BOULOUARD** : les calvaires de Locmaria et de la Croix Mauricette sont enfin restaurés.
- **Josiane LAURENT** : distributions aux conseillers des photos du site de la table d'orientation de Manégroix > la végétation a énormément poussée et la table d'orientation s'est détériorée : n'est-il pas possible que la commune s'occupe de l'entretien ?
    - **Jean-Marc LE SAUX** : cette table d'orientation se trouve sur un terrain privé, le propriétaire ne veut plus que les randonneurs empruntent ce passage ni que la commune s'en occupe.
    - Charles BOULOUARD va se rapprocher du propriétaire**.**

RETOURS DES COMMISSIONS et DES REFERENTS

- **Sports / associations** : le club de fléchette va se charger de tenir la buvette lors de l'animation du 13 juillet
- **Communication** : vidéo Tébésud reportée au printemps par rapport à la végétation et au multisports.
    - **Charles BOULOUARD** : CMC va engager un spécialiste dans la communication vidéo.
- **Culture :**
    - Réunion prévue le 13 février pour finaliser le spectacle du 1er mars > buvette tenue par melrand Arts Vivants
    - Fête de la musique : une trentaine de contacts en quelques jours, très encourageant !

- **Affaires scolaires** : conseil d'école prévue le 26 février, après les vacances.

Intervention de murielle NICOL :

Les facteurs sont très remontés contre la commune à cause de la distribution du bulletin municipal ; les gens sont mécontents du manque de bulletins et s'en prennent aux facteurs pour le faire savoir. D'après les facteurs tous les cartons arrivés au centre de tri n'auraient pas le même nombre de bulletins…

- **Claudia LEVEAU** : beaucoup de soucis en juillet dernier déjà, donc 100 exemplaires de plus ont été commandés pour janvier et malgré cela il n'y en avait toujours pas assez… Apparemment problème dans les fichiers de la Poste avec le nombre de boîtes aux lettres (environ 40 maisons manquâtes). Il était indiqué 1 020 exemplaires sur le bulletin de livraison, sachant que les cartons ne sont pas faits manuellement mais de façon automatisée… problème à la Poste ? Problème à l'imprimerie ? Pour juillet prochain toute la commande sera livrée en mairie et les bulletins seront recomptés un par un.

DATES A RETENIR

- **Prochain conseil municipal :**
  - **Vendredi 29 mars 2019 – 20h**
- Commission culture : mercredi 13 février – 20h
- Commission des finances :
  - Samedi 23 février – 9h30 (CA 2018)
  - Samedi 9 mars – 9h30 (BP 2019)

MANIFESTATIONS

Février :

- 08 : Réunion « La Melrandaise »
- ~~16 : Repas Théâtre – Melrand Animations~~

Mars :

- 01 : Spectacle organisé par la Municipalité – « Trace de bal »
- 01 : Concert « io » - Cercle Celtique « Bugalé Melrand »
- 02 : Course Cycliste « La Melrandaise »
- 03 : Assemblée Générale de l'AAPPMA « La Gaule Melrandaise
- 09 : Repas – Melrand-Sports
- 16 : Paëlla à emporter + carnaval – Ecole Notre Dame du Guelhouit
- 29 : Concert « Oudside » - Cercle Celtique « Bugalé Melrand »